

CANNE ÉCHO

Informations aux producteurs de canne

Novembre 2024 n°110



| L'intégralité des Canne Echo est à retrouver en ligne sur : <https://sucre.re/>

PUBLICATION D'UN GUIDE PRATIQUE POUR LE PLAN DE RELANCE

Soutenir les agriculteurs et renforcer la filière Canne Sucre de La Réunion en actionnant tous les leviers de production : c'est l'objectif du plan de relance des tonnages de canne en cours de déploiement initié par le CPCS !

L'interprofession a d'ailleurs publié un **guide pratique du plan de relance** détaillant l'ensemble des dispositifs d'accompagnement mobilisables allant de l'avance remboursable aux aides non-remboursables : intrants, plantation, travaux d'entretiens canne, améliorations foncières, irrigation, remise en culture des terres en friches et sous-exploitées.

Pour en savoir plus et pour déposer vos dossiers, nous vous encourageons à contacter dès maintenant votre Pôle Canne.



LE DISPOSITIF DE L'AIDE À L'INSERTION DANS L'EMPLOI SAISONNIER AGRICOLE (AIDES AGRICOLE)



Vous avez recruté un employé saisonnier bénéficiaire du RSA, n'oubliez pas de solliciter maintenant la prime AIDES agricole de 600€.

Le formulaire et les informations sont accessibles en scannant le QR code ou sur le lien ci-après <https://departement974.fr/aide/aidesagricole>

LA MFR DE SAINT-ANDRÉ EN VISITE À LA SUCRERIE DE BOIS ROUGE

Dans le cadre de notre engagement de proximité avec les apprenants et apprenantes des établissements d'enseignement et de formation agricole, les équipes du Syndicat du Sucre de La Réunion et celles d'eRcane ont récemment organisé une série de visites pour la Maison Familiale Rurale (MFR) de Saint-André.

Ces visites ont débuté par une présentation interactive en salle des facettes de la filière canne sucre. À l'issue de cette session, un questionnaire a permis de renforcer les connaissances des jeunes sur la filière. Ils ont ensuite rencontré Alizé Mansuy, responsable du Service Techniques Culturelles d'eRcane, qui a répondu à leurs questions sur les différentes techniques agricoles en canne à sucre. La visite s'est clôturée par une visite de la sucrerie de Bois Rouge.

Cette initiative vise à offrir aux futures agricultrices et agriculteurs une meilleure compréhension des pratiques culturelles locales et du rôle de la filière Canne-Sucre dans l'économie réunionnaise.





LES OPPORTUNITÉS DE REPLANTER EXPLIQUÉES PAR ALIZÉ MANSUY, ANIMATRICE DU RITA CANNE



Quels conseils donneriez-vous aux agriculteurs qui hésitent encore à se lancer dans la replantation ?

La première étape est de poser un diagnostic clair de ses parcelles.

Il est essentiel de se poser les bonnes questions concernant le potentiel de rendement. Si un agriculteur me demande s'il doit replanter, je lui conseillerais de commencer par évaluer ses rendements actuels, en tenant compte de plusieurs critères : l'âge des souches, les variétés plantées, l'itinéraire technique appliqué et les zones pédoclimatiques où se trouvent ses parcelles.

Prenons un exemple concret : si ses souches ont plus de 15 ans et qu'il cultive une variété ancienne ou non adaptée à sa zone, il peut potentiellement améliorer son rendement en canne de 10 % ou bien plus. Par exemple dans les zones agro-climatiques contraignantes (hauts de l'Ouest non irrigué, hauts de l'Est), les nouvelles variétés permettent un gain de rendement supérieur, de l'ordre de 20% (par rapport aux variétés historiques). En prenant en compte l'aide à la replantation et le gain de rendement attendu, les coûts liés à la plantation seraient amortis rapidement. Il faut bien évidemment évaluer l'écart entre son rendement actuel et le potentiel pour actionner ce levier de production.

Un planteur doit penser à replanter tous les 7 ans, même si actuellement la moyenne est plutôt de 15 ans. L'idéal serait de replanter 10 % de sa surface chaque année, garantissant ainsi un cycle complet tous les 10 ans.

Cependant, il faut faire attention aux spécificités de chaque parcelle. Certaines situations sont plus complexes selon la zone, et les rendements peuvent se stabiliser dans le temps, même sans atteindre des niveaux critiques. C'est pourquoi le diagnostic reste primordial.

Les agriculteurs peuvent en discuter avec leurs conseillers agricoles et avec eRcane qui développe une activité de transfert via les parcelles de démonstration et la diffusion variétale (**contact : variété@ercane.re ou au 02.62.28.21.29**)

Quels sont les principaux avantages de la replantation, notamment pour une parcelle ancienne ?

La replantation offre plusieurs bénéfices, notamment dans les cas où les souches sont vieilles ou les variétés plantées moins performantes. Voici les quatre principaux avantages :

1. Renouvellement des souches

L'âge des souches est un facteur crucial. En replantant, on peut renouveler les souches et éviter de perdre jusqu'à 5 tonnes par hectare chaque année en raison de leur vieillissement.

2. Utilisation de variétés plus adaptées

Replanter permet de choisir des variétés plus performantes, mieux adaptées aux conditions actuelles, plus résistantes aux maladies, ce qui se traduit par une amélioration directe des rendements.

3. Amélioration de la fertilité des sols

Replanter, c'est aussi l'occasion de chauler pour améliorer son pH et ainsi l'efficacité d'utilisation des engrais. L'analyse de sols est essentielle également pour adapter l'apport en NPK (Azote, Phosphore, Potassium). Cela permet d'établir un plan de fertilisation pour les 7 prochaines années, garantissant que la canne dispose de tous les nutriments nécessaires pour un bon développement. La plantation facilite également l'apport de matières organiques pour améliorer la fertilité de son sol et réduire la dépendance aux engrais de synthèse.

4. Lutte contre les bioagresseurs

En intégrant des pratiques comme le faux semis avant plantation et le renouvellement du bétel dans le sol, il est possible de lutter efficacement contre les bioagresseurs tels que les adventices et le ver blanc. En effet, en situation d'enherbement compliquée (forte pression de graminées ou lianes), le faux-semis réalisé correctement avant plantation permet de diminuer le stock semencier de la parcelle et réduit ainsi la pression d'enherbement. Toutefois attention, l'itinéraire appliqué en année de plantation est déterminant pour les prochaines années.

Tous les conseils sur une bonne plantation et bonne gestion de la parcelle en première année sont disponibles dans le **Carocanne n° 42 (Août 2017) disponible sur Carocanne.re**.



Informations aux
producteurs de canne

Novembre 2024 / N°110

Directeur de la publication :
Philippe Labro

Photos : Syndicat du Sucre
David Dijoux

Syndicat du Sucre
de La Réunion
0262 47 76 76
info@sucre.re